



COMMUNE DE NOVILLE

CONTRAT DE LOCATION DES SALLES DU COTTERD ET DU BATTOIR

PARTIE 1 : à compléter par le locataire

Date de la location : _____

Salle souhaitée :

- ☐ Battoir - max. 200 personnes
☐ Cotterd - max. 60 personnes
☐ Nettoyages

Genre d'événement organisé :

- ☐ repas
☐ séance / séminaire
☐ autre : _____

Utilisation d'un food-truck durant la manifestation :

- ☐ OUI (CHF 20.00 de frais pour l'électricité)
☐ NON

Personne responsable de la location	
☐ Société / association : _____	
☐ Monsieur ☐ Madame	
Prénom	
Nom	
Adresse	
NPA, localité	
N° de téléphone	
Courrier électronique (@)	
Numéro IBAN	
Titulaire du compte	

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement relatif à la location des salles du Battoir et du Cotterd.

Date, lieu : _____

Signature de la personne responsable de la location: _____

➔ Document complété et signé à renvoyer à greffe@noville.ch ou à : Administration communale, place du Collège 1, 1845 Noville, au plus tard deux semaines avant la manifestation.

QUESTIONS PRATIQUES AU SUJET DE LA SALLE – VOIRIE : 079.438.64.43

PARTIE 2 : à compléter par la Commune

Remise de la clé par la voirie et état des lieux d'entrée : _____

Restitution de la clé à la voirie et état des lieux de sortie : _____

TARIFS

	SALLE DU BATTOIR		SALLE DU COTTERD	
<u>Week-end</u> du vendredi à 13h15 au lundi à 08h30	☐	CHF 600.00	☐	CHF 400.00
	☐	CHF 400.00*	☐	CHF 250.00*
<u>Journée</u> du lundi au vendredi de 08h30 à 08h30 le lendemain	☐	CHF 600.00	☐	CHF 400.00
	☐	CHF 400.00*	☐	CHF 250.00*
<u>Demi-journée</u> du lundi au vendredi sans utilisation de vaisselle (séance administrative)	☐	CHF 300.00	☐	CHF 125.00
	☐	CHF 200.00*	☐	CHF 60.00*
Nettoyages	☐	CHF 350.00	☐	CHF 210.00
Cautions	CHF 210.00			
TOTAL	CHF _____			

* tarif pour les habitants de Noville

Les conditions de location et les tarifs facturés sont ceux en vigueur à la date de la signature du contrat de location.

Noville, le _____

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

le syndic :

la secrétaire :

Pierre-Alain Favrod

Sophie Piccand

Annexes : facture, règlement des salles, informations sur les nettoyages

Copies : Greffe
Bourse
Voirie